

Mémo 12-V2 -15/05/2020

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 Stade 3, des professionnels de santé du territoire se sont réunis en un Espace Ressources afin de soutenir les services d'aide à domicile dans leur accompagnement à domicile et ainsi éviter les hospitalisations et assurer les retours à domicile suite aux hospitalisations.

Les auxiliaires de vie ont un rôle primordial dans le maintien des personnes âgées à domicile et sa qualité de vie. A ce titre elles (ils) participent à la prévention et à la continuité des soins.

Les informations contenues dans ce memos seront revues en fonction de l'évolution des directives liées à la pandémie du COVID-19.

A diffuser : Services D'aide à domicile 🗵	Intervenants à domicile	X
A afficher: Services D'aide à domicile 🗵	Chez les bénéficiaires]

I. Contexte

Si le virus COVID-19 se soigne en quelques jours avec du repos, il peut être très dangereux pour les personnes à risque telles que les personnes âgées.

L'objet de ce mémo est de préciser la conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19 chez une personne accompagnée à domicile, et ce afin de :

- Protéger les salarié(e)s
- Poursuivre l'accompagnement de la personne âgée malade

II. Quelles sont les symptômes du Coronavirus COVID-19?

- Les symptômes principaux sont de la fièvre, sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.
- Cependant, le Haut Conseil de la Santé Publique rappelle qu'il peut être asymptomatique ou présenter différents symptômes et que la fièvre n'est pas toujours présente. Par conséquent toute modification de l'état général du bénéficiaire doit alerter l'intervenant (e).
- Des difficultés respiratoires, des signes d'étouffement, des malaises, sont des signes de gravité

III. Conduite à tenir (cf logigramme ci-après)L'intervenant(e)

- Dès l'apparition de fièvre, de signes respiratoires ou tout changement brutal par rapport à l'état antérieur de la personne accompagnée, l'intervenant (e) prévient et attend les consignes :
 - Soit du médecin traitant ¹si le bénéficiaire ne présente pas de signes de gravité (difficultés à respirer, signes d'étouffement, malaise,...)
 - Soit du SAMU Centre 15 en cas de signes de gravité ou non-réponse du médecin traitant
- L'intervenant met en place les mesures de protection et d'hygiène :
 - Respect des gestes barrières (Cf Mémo N°2)
 - Port de masque chirurgical pour le bénéficiaire si possible (cf mémo N°7))

¹ Cf La fiche contact et/ou le carnet de liaison à domicile



Mémo 12-V2 -15/05/2020

- En attente des consignes médicales et la mise à disposition des équipements de protection individuelles adéquats (cf Mémo 13), l'intervenant(e) met en attente tout acte rapproché : toilette, change, transfert, alimentation.
- L'intervenant(e) prévient sa structure/services d'aide
- o L'information de la famille/proche aidant se fera en fonction des modalités pré-établies.
- o L'intervenant(e) s'assure que le cahier de liaison et la fiche contact à domicile soient renseignés.

La structure ou services d'aide à domicile

Assure la mise à disposition de l'intervenant des équipements de protection individuelle (EPI) pour permettre les actes de proximité en attente des résultats de dépistage (cf Mémo 13).

- Si le cas n'est pas avéré, le plan d'aide se poursuit normalement.
- Si le cas est confirmé ou suspecté, alors, le service d'aide à domicile :
 - Fait le lien avec l'équipe soignante et la famille sur le besoin d'aide à domicile afin de réorganiser le plan d'aide en mettant en place les mesures nécessaires (cf Mémo N° 13).
 - Répond aux sollicitations des acteurs de tracing et met en œuvre les consignes.
- IV. Logigramme : Conduite à tenir en cas de suspicion chez une personne accompagnée à domicile



Mémo 12-V2 -15/05/2020

PROCEDURE D'ALERTE COVID CAS SUSPECT Le bénéficiaire présente de la fièvre, des signes respiratoires ou un changement brutal par rapport à un état antérieur Oui Le bénéficiaire présente des signes de gravités, difficultés à respirer Oui Non Prévient le médecin Prévient le SAMU-centre 15 **AVIS MEDICAL** traitant Cas avéré ou probable Met en place les mesures Met en place les mesures de protection et d'hygiène de protection et d'hygiène **L'INTERVENANT** Prévient le SAAD Prévient le SAAD Prévient le proche aidant Prévient le proche aidant Remplit le classeur de Remplit le classeur de Oui liaison et la fiche contact à liaison et la fiche contact à domicile. domicile. Met à disposition les EPI Met à disposition les EPI nécessaires pour les actes nécessaires pour les actes de proximité (cf mémo 13) de proximité (cf mémo 13) Répond aux sollicitations des Le SAAD acteurs de tracing et met en œuvre les consignes Fait le lien avec l'équipe soignante et la famille Bénéficiaire Non sur le besoin d'aide à domicile hospitalisé Oui Poursuite et Non réorganisation du Fin provisoire plan d'aide cf Mémo du plan d'aide 13



Mémo 12-V2 -15/05/2020

V. Comment me renseigner?

• Numéros utiles et petit rappel :

Si vous avez des questions sur le coronavirus, contacter la plateforme téléphonique au **0 800 130 000** (appel, gratuit) ou rendez-vous sur le site du gouvernement <u>www.gouvernement.fr/info-coronavirus</u>.

• Sources Internet :

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- > www.preventioninfection.fr Répias (Réseau de Prévention des Infections Associés aux Soins)
- <u>www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde</u>
- www.cpias.chru-lille.fr/ActuCovid19/index.html
- www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19 doctrine ville v16032020finalise.pdf
- https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf

• Contacter l'Espace Ressource:

L'espace ressources du BARVAL reste à la disposition des **structures et leurs employés intervenants à domicile** pour répondre à leurs questions concernant l'accompagnement à domicile dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Vous pouvez soumettre vos demandes par mail : contact@maia-bassinarcachon.fr ou **07 80 46 95 14**.

En cas d'indisponibilité et si vous avez besoin d'une **information urgente** concernant la **prise en charge d'un de vos bénéficiaires**, vous pouvez contacter l'astreinte gériatrique au **06 78 29 14 68**

En cas d'urgence concernant l'état de santé de votre bénéficiaire, contacter le médecin traitant ou le centre 15.